

Le Petit Roannais

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

ABONNEMENTS :
Loire et dép. limitrophes. 5 fr.
Autres départements. 7 fr.
(Etranger, le port en sus)
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois

BUREAU DE VENTE : RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE, 25
Dépôts chez les Libraires

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Rue de la Sous-Préfecture, 25
ROANNE

Directeur-Gérant et Rédacteur en Chef
JULES BERLAND

ANNONCES :
Chronique locale. 2 fr.
Réclames. 1 fr.
Annonces anglaises. 50

Les annonces sont reçues à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 25.
Id. à St-Etienne, rue St-Catherine, 6.
Id. à Lyon, rue Comfart, 44.
Id. à Paris, MM. Aubourg et Cie, place de la Bourse, 10.

« Son Mandat »

Juste au moment où nous traçons ce titre, M. Chavanne rend compte de son mandat à ses électeurs de Saint-Chamond.

Quel mandat ? Ce n'est probablement pas celui de conseiller municipal et de maire. Quel que soit l'aplomb de M. Chavanne, il n'irait pas jusqu'à solliciter, sur ce point, une approbation.

M. Chavanne tenait à la mairie, il s'y cramponnait désespérément pour des motifs d'ordre tout particulier que nous n'avons pas à rappeler ici ; mais il tient beaucoup plus encore à la députation.

Etre député, c'est une situation.

C'est donc de son mandat de député que M. Chavanne entend rendre compte aujourd'hui.

Que dira-t-il ? Il dira probablement qu'il n'a pas quitté d'une semelle la place par lui choisie à l'extrême gauche de la Chambre ; qu'il a brandi haut et ferme le drapeau des réformes politiques, économiques et sociales, arboré il y a deux ans ; qu'il tient toujours, et plus énergiquement qu'il n'a jamais, pour toute mesure destinée à améliorer le sort des classes laborieuses.

Il exposera sa tournée récente dans les charbonnages du Nord.

Il racontera, d'un ton modeste, d'un air bon enfant, comme une chose toute naturelle, l'honneur qu'il a bien voulu faire à M. Jules Grévy, président de la République, en lui rendant visite à l'Elysée, pour l'intéresser au sort des mineurs.

Il répètera ces mots bienveillants que lui adressait en cette circonstance le chef de l'Etat : « Ces braves travailleurs, dites-leur bien qu'ils n'ont pas de meilleur ami que moi. »

Et peut-être se trouvera-t-il, dans la réunion, un certain nombre de braves travailleurs pour lui colloquer — séduits, émerveillés — un vote de confiance.

Mais toute cette fantasmagorie ne fera pas que ce qui s'est passé à Saint-Chamond ne s'y soit passé ; que M. Chavanne n'ait été le plus incroyable des maires ; que la mairie de Saint-Chamond n'ait été, sous son règne, la mairie « la plus mal administrée de France et de Navarre » ; qu'une décision surabondamment motivée n'ait précipité ce Sardanapale au petit pied de son trône municipal, et qu'un arrêt de Cour d'assises n'ait prononcé qu'on pouvait dire de lui, sans être taxé de diffamation, les mille et une choses que l'on sait.

Le suffrage universel ratifiera, nous en sommes convaincu, au jour fixé, la condamnation déjà prononcée par l'opinion publique.

Les électeurs de la circonscription, sinon ceux qui l'écoutent en ce moment, choisiront un mandataire plus digne. Mieux vaudra pour les travailleurs, à défaut de tout autre candidat, faire choix d'un travailleur, d'un vrai travailleur, que de ce personnage qui a travaillé ou laissé travailler de si belle façon en pleines affaires municipales. Il faudrait douter du bon sens public s'il devait en être autrement.

M. Chavanne s'imaginerait à tort que la circonscription de Saint-Etienne l'a élu pour ses beaux yeux. Elle l'a élu pour les idées qu'il prétendait représenter. Il est comme ce baudet de la fable devant lequel les bonnes gens s'inclinent, et qui prend pour lui les hommages rendus aux reliques étalées sur son dos. M. Chavanne porte les reliques de la démocratie. Mais il n'y a pas là de quoi dresser si fièrement les oreilles. Tout autre que lui s'acquitterait aussi bien du rôle, que disons-nous ? le remplira avec autant de sincérité et plus d'autorité.

L'attitude qui conviendrait à M. Chavanne est celle de la plus extrême modestie. S'il ne veut pas résilier son mandat de député, au moins devrait-il en attendre le terme dans le silence et le recueillement. Nous ne dirions rien de lui, s'il savait se condamner justement lui-même au silence.

AU SÉNAT

La séance du Sénat a été ni longue ni bien intéressante.

On a d'abord adopté le projet de loi tendant à autoriser le département de la Dordogne à contracter un emprunt auprès de la caisse des lycées, collèges et écoles, pour l'achèvement de l'école normale d'institutrice de Périgueux.

On a ensuite pris en considération la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive.

M. de Gavardie, qu'on n'avait pas revu depuis un mois, a recommencé à faire des siennes ; il a insisté fortement pour la mise à l'ordre du jour de son interpellation sur la présence, dans la magistrature, de magistrats ayant subi des condamnations judiciaires.

Son interpellation sera discutée jeudi, et M. le garde des sceaux sera prévenu.

Il se peut, néanmoins, que la prochaine séance ait lieu mardi ; le président, sur la demande de M. Jules Simon, s'est, en effet, réservé le droit de faire convoquer chaque sénateur à domicile, s'il y avait urgence.

Reste à savoir si le projet de loi sur la conversion pourra venir au Luxembourg avant jeudi.

Après la séance, deux groupes se sont réunis : la Droite monarchique et la Gauche républicaine.

La Droite, présidée par M. Adrien de Kerdrel, n'a pas pris de décision ferme : il est cependant probable qu'elle interviendra dans la discussion pour repousser le projet du Gouvernement sur la conversion.

La Gauche républicaine a tenu séance, sous la présidence de M. Magnin. Elle a décidé de voter le projet du Gouvernement. Elle a, néanmoins, décidé de s'opposer à la nomination d'une commission spéciale et de demander le renvoi de la proposition à la commission des finances.

INFORMATIONS

Intérieur

LA CONVERSION

La presse anglaise s'occupe du projet de conversion.
Le Times approuve le projet.
Il ajoute que, malgré le mécontentement que

cette mesure pourrait causer dans certains cercles, cette impression défavorable ne sera que de courte durée, si le gouvernement français se décide à suivre le conseil de M. Léon Say, en adoptant une politique de sage économie.

Le Daily News approuve également le projet, et il estime que le projet du gouvernement est préférable à celui qui consisterait à opérer la conversion en 3 0/0 parce que ce dernier projet serait plus onéreux pour les porteurs.

TAUX DE L'ARGENT

La commission sénatoriale qui s'occupe du taux de l'intérêt de l'argent et du crédit agricole, a décidé qu'elle entendrait M. Méline dans sa séance du mercredi.

LA CRISE INDUSTRIELLE

M. Claude, sénateur des Vosges, déposera, jeudi, une demande d'enquête parlementaire sur la crise industrielle.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

La commission extra-parlementaire relative aux associations ouvrières instituée par M. Waldeck-Rousseau, s'est réunie au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Margue.

Elle a décidé qu'un questionnaire serait adressé à toutes les chambres de commerce de France.

PROJET SUR LE TONKIN

Le gouvernement déposera demain, sur le bureau de la Chambre des députés, le projet relatif au Tonkin, projet élaboré par les ministres de la marine, des affaires étrangères et des finances.

Toutefois, il est certain que le cabinet n'entend user de la totalité des cinq millions qui vont être demandés, que si Tu-Duc, empereur d'Annam, refuse de se soumettre aux conditions qui va lui faire M. le comte de Kergaradec, notre nouvel envoyé extraordinaire à la cour de Hué.

CLASSES DE PRÉFECTURES

La commission des finances sur le projet de loi relatif à la substitution des classes personnelles aux classes locales pour les préfectures et sous-préfectures, a entendu M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, qui a appuyé le projet.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Une réunion d'électeurs radicaux a décidé d'opposer la candidature intransigeante de M. de Boutellier, président du conseil municipal, à la candidature opportuniste du docteur Thulié, dans le sixième arrondissement.

LES AUMONNIERS D'HOPITAUX

Mgr le cardinal Guibert vient d'adresser à M. le président de la République une lettre dans laquelle l'archevêque de Paris demande à M. le président de la République de ne pas sanctionner la suppression des aumôniers dans les hôpitaux et hospices de Paris, suppression que le vénérable cardinal considère comme « une mesure inique et funeste. »

LE PRINCE NAPOLEON

Le bruit a couru, vers cinq heures, à la Chambre, que le prince Napoléon venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Cette nouvelle n'a pas tardé à être démentie ; le prince se porte très bien.

LE COMTE DE CHAMBORD

On a fait courir le bruit que le comte de Chambord était arrivé à Angers.

Une dépêche du préfet de Maine-et-Loire dément cette information.

LE DUC DE CHARTRES

Une dépêche de Batoum (Russie), annonce que le duc de Chartres, arrivé hier matin dans cette ville, en est reparti le soir pour Koutaïs.

AU SÉNÉGAL

Une petite colonne, commandée par le capitaine Dupré, des spahis sénégalais, a attaqué le chef Samba Laoba.

Après une marche forcée de soixante kilomètres, de Bellachor à Merinadiop, l'ennemi, complètement en déroute, a été jeté dans le Djolof.

AU CONGO

Un navire de guerre est parti pour le Congo. Un second suivra sous peu.

NÉCROLOGIE

Le général de Curtan, commandant la 35^e division d'infanterie, est mort subitement hier à Bordeaux, en prenant un bain.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le tribunal de Monaco vient de condamner à six mois de prison le nommé Potesta, sujet italien, prévenu de complicité dans les tentatives qui ont eu lieu pour faire, l'an passé, sauter le casino de Monaco. Potesta, qui a subi cinq mois de prison préventive, était également inculpé d'avoir pris la particule et d'avoir insulté le prince de Monaco, les directeurs du casino et les autorités monégasques, dans le Rabagas de Naples.

Extérieur

ANGLETERRE

Les nouvelles qui arrivent d'Osborne annoncent que l'état de la reine Victoria est toujours inquiétant.

Le procès de Timothy Kelly, le troisième prévenu impliqué dans l'assassinat de Phoenix-Park, a continué hier.

Les jurés n'ayant pas réussi à se mettre d'accord, le jury a été dissous.

Le procès recommencera demain devant un nouveau jury.

SUISSE

Le gouvernement de Fribourg a reçu une lettre de Mgr Mermillod annonçant son arrivée pour les fêtes de l'Ascension ou de la Pentecôte. L'évêque demande que l'on renonce à toute cérémonie semblable à celle qui a eu lieu pour la réception de Mgr Cosandey, son prédécesseur, à son retour de Rome.

Mgr Mermillod a pris possession de l'évêché le 17 avril, par l'entremise du grand vicaire, M. Pellerin.

ITALIE

À la Chambre des députés, M. Mancini, ministre des affaires étrangères, a déposé sur le bureau un projet de loi portant prorogation de la convention de navigation avec la France.

GRÈCE

Une lettre d'Athènes nous annonce l'arrivée dans cette ville de M. Henri Martin, l'historien, qui reçoit dans la capitale hellénique le meilleur accueil.

LES ALSACIENS-LORRAINS

On lit dans le Journal d'Alsace :

La question que nous allons traiter est de nature à intéresser un certain nombre de familles originaires d'Alsace-Lorraine et qui ont quitté ce pays soit avant la guerre, soit avant le 30 septembre 1872, pour s'établir définitivement en France ou dans un pays quelconque. Ces familles croient avoir régularisé complètement leur position, après avoir opté, soit en France, soit dans le pays où elles se sont établies. Cependant certains désagréments peuvent leur arriver, ainsi qu'on va le voir. Ces familles ont généralement négligé d'aviser de leur option la mairie de la commune où leurs fils sont nés. Ceux-ci, quand ils ont vingt ans, sont portés sur les listes de recrutement et considérés par l'autorité militaire comme s'étant soustraits au service. Il peut donc arriver qu'au moment où ils se rendent en Alsace-Lorraine, soit pour affaires, soit pour voir des parents, ils soient arrêtés et retenus en lieu sûr jusqu'à ce qu'ils aient prouvé par des pièces authentiques que leur situation, au point de vue de la nationalité, est régulière.

En outre, s'il advenait un héritage aux jeunes gens en question, le fisc peut y mettre l'embargo jusqu'à concurrence de l'amende à laquelle ils ont été condamnés pour ne pas s'être présentés devant l'autorité militaire. Cet arrêt sera sans doute levé après que les intéressés auront fait les démarches nécessaires, mais les frais de la procédure sont toujours à leur charge. Il importe donc, pour éviter les difficultés que nous venons de signaler, que les parents des jeunes gens se trouvant dans la situation que nous venons d'indiquer s'adressent au maire de la commune où leurs fils sont inscrits sur les registres de l'état civil et adressent à ce fonctionnaire une copie légalisée de leur certificat d'option. Bien des pères de famille ont déjà agi ainsi; ceux qui négligent de remplir cette formalité n'ont donc qu'à s'en prendre à eux-mêmes si le cas échéant, des désagréments en sont la conséquence.

Les Troubles d'Anvers

Nous avons dit quelques mots des graves désordres qui ont éclaté à Anvers, à propos des élévateurs de grains récemment installés sur le port. Les débardeurs ont protesté contre l'emploi de ces élévateurs qu'ils craignent de leur enlever leur gagne-pain, et ont menacé de les détruire.

Le conseil municipal s'est assemblé pour examiner la demande de concession faite par la Compagnie immobilière pour l'exploitation de ces élévateurs.

Pendant que les édiles anversoises discutaient, l'agitation au dehors était à son comble. La Grand-Place était encombrée et l'on entendait des huées et des sifflets.

La foule se montrait hostile aux agents et par mesure de précaution on double le poste de la Grand-Place. Bientôt la surexcitation devint à son comble. On lança des pierres dans les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, dont tous les carreaux furent brisés.

Quelques projectiles tombèrent dans la salle même du conseil. Sur la place, des perturbateurs éteignirent les becs de gaz et un agent fut dangereusement blessé à la tête par un verre à bière.

Cependant le conseil avait terminé sa séance; la concession demandée par la Compagnie avait été refusée; cette décision fut vite connue, mais ne ramena pas le calme.

Lorsque l'échevin, M. Vandertaelen, quitta l'Hôtel-de-Ville, quelques amis l'entourèrent et l'entraînèrent au café Suisse de la place de la Vertu, dont la foule brisa les glaces à coups de pierre; la troupe arriva au pas de course; sa présence n'arrêta pas les émeutiers, et les pierres continuèrent à pleuvoir. Plusieurs personnes furent blessées.

Ce n'est que vers une heure du matin que la tranquillité commença à renaître.

M. Vandertaelen, entouré de ses amis et protégé par la police a pu regagner son domicile, non, toutefois, sans avoir été suivi par une troupe de perturbateurs qui leur lançaient des pierres.

Vingt-trois arrestations ont été opérées.

Un Fabricant de Machines infernales

Il y a, à Philadelphie, un industriel tout-à-fait original. Tandis que d'autres confectionnent des téléphones, des machines à coudre et autres objets d'usage général, sa spécialité à lui, c'est de fabriquer des machines infernales, et rien qu'avec cet article, il est parvenu, dit-on, à se créer une jolie fortune, en même temps qu'un renom peu commun d'excentricité. C'est au point que la presse américaine s'en occupe, que les reporters sollicitent des audiences et que dernièrement l'un d'eux a eu avec lui une conversation dont les principaux traits méritent d'être rapportés.

Georges Holgate (c'est le nom du fabricant en question) ne fait pas mystère de son industrie. Il y a peu de jours, il a vendu à des particuliers de Philadelphie, quatre machines pouvant chacune se renfermer dans une boîte à cigares et jouissant d'une force explosive équivalente à 900 livres de poudre de chasse. De plus, il a fabriqué et vendu deux machines à incendie qui se montent comme une horloge et dont l'explosion à heure voulue avec une flamme équivalente à cent becs de gaz.

« Je ne sais rien, a-t-il dit à son visiteur, de l'usage qu'on fait de mes machines. Je demande encore moins à l'acheteur s'il a l'intention de faire sauter en l'air un czar ou d'incendier un palais. Je ne suis pas plus curieux que le coutelier ou le fabricant d'allumettes qui ne demandent jamais à leurs clients s'ils veulent commettre un assassinat ou un incendie. »

« Je fais des machines pour ceux qui en ont besoin; le reste n'est pas mon affaire. Qu'on assassine les rois avec une bombe ou qu'on tue les ministres avec un poignard, ça n'a jamais été une raison pour que l'on interdise l'industrie de la coutellerie ou de l'armurerie, car on ne saurait prendre une pareille mesure parce que quelque mauvais drôle aurait fait de son poignard ou de sa bombe un usage criminel. »

Tels sont, en résumé, les arguments dont se sert M. Georges Holgate pour justifier son industrie. Le *New-York-Herald*, qui les rapporte, ne cherche pas à les réfuter; mais il s'écrit en terminant son article: « Voilà jusqu'où va la logique! »

CHRONIQUE DE ROANNE

HISTOIRE D'UN TITRE

Le *Journal de Roanne* nous trouve le caractère horriblement mal fait.

Quoi? s'écrie-t-il, le caractère mal fait? du *Petit Roannais*, nouveau né, est un mot de couleur à notre endroit! C'est bien mal!

Un mot de couleur! Allons, le bon contraire oublie qu'il n'attend pas, lui, notre naissance, pour nous consacrer une causerie pleine, du commencement à la fin, de railleries malveillantes.

C'était bien le moins qu'ouvrant les yeux à la lumière et apercevant tout d'abord un

visage hargneux, nous nous prissions à bégayer un pauvre petit mot de non-satisfaction.

Il y avait l'autre jour, chez le *Journal de Roanne*, de la déconvenue, du dépit.

Oh! du dépit bien désintéressé, car chacun sait que le *Journal de Roanne* n'a aucun lien de parenté avec certain journal à un sou qui est affiché sous ce titre: *Echo du Roannais*!

Mais enfin le *Journal de Roanne* nous en voulait d'avoir devancé les fondateurs de l'*Echo* — tout étrangers qu'ils lui sont — dans l'accomplissement des formalités légales qui constituent l'état civil d'un journal, lui donnent un nom, un domicile, etc.

De là, cette aimable façon de nous souhaiter la bienvenue.

Son ressentiment, aujourd'hui, n'est pas encore tout à fait calmé. Le bouledogue, qui prétendait nous interdire l'accès de la bonne ville de Roanne, n'aboie plus; mais il gronde toujours.

« Vous savez bien, grogne-t-il, vous savez bien que votre déclaration au parquet ne date que du 4 avril; vous n'avez qu'une avance de vingt-quatre heures sur nous... »

Et puis après?

Oh! nous comprenons à merveille qu'arriver bon second, dans une course à deux, pour ne s'être point élançé à temps dans la noble carrière, c'est peu récréatif. Cela doit même être rageant. Négligence, négligence, voilà bien de tes traits! Mais ce qui fait gémir le lièvre retardataire, fait tirer la tortue diligente. Le monde des bêtes et des journaux est ainsi fait. L'empire, la royauté, la présidence de la République, ou simplement un titre moins honorifique — le titre d'un tout petit journal, par exemple — appartient à qui se lève le plus matin.

Or, nous nous étions levé de bon matin, oui, de plus grand matin encore que le *Journal de Roanne* ne veut en convenir.

Depuis longtemps, longtemps, nos dispositions étaient prises pour la publication du *Petit Roannais*. Nous l'avons déjà dit, nous le répétons afin que le *Journal de Roanne* n'en doute plus.

Notre premier plan consistait à faire le *Petit Roannais* tout entier à Roanne: rédaction, impression. Mais après avoir calculé, recalculé et recalculé — il n'est interdit à personne, n'est-ce pas? de se livrer à ses petits calculs — nous avons acquis l'absolue conviction qu'un journal quotidien, et à un sou! serait pour Roanne un trop gros morceau; que, si Roanne allait prospérer et s'agrandissant de jour en jour, il coulerait encore pas mal d'eau sous le pont avant qu'il pût assurer l'existence dudit journal; qu'il fallait donc trouver une combinaison économique.

Dès lors, l'idée d'affecter spécialement à Roanne une édition du *Petit Stéphanois* nous vint tout naturellement à l'esprit.

Cette édition porterait le nom de *Petit Roannais*.

La rédaction serait à Roanne et dans les cantons. Les chroniqueurs auraient pour tâche de ne rien laisser passer, sans le recueillir, de tout ce qui leur paraîtrait susceptible d'intéresser peu ou prou et la ville et l'arrondissement: importantes questions ou menus incidents. Vite une lettre à la poste! Une dépêche au télégraphe!... A Saint-Etienne, on centraliserait les informations, on les livrerait de suite aux types, on les imprimerait d'urgence — à l'heure du crime —

et le matin, le tout retournerait à Roanne sous forme de journal exactement et promptement renseigné.

Voilà, tout net, ce que nous avons fait.

Maintenant, que des confrères plus audacieux et plus malins fondent et pondent chaque jour, et de toutes pièces, un journal à Roanne, c'est leur affaire. Nous n'avons pas à nous en mêler. Le *Journal de Roanne* prédit obligeamment que nos dépêches arriveront clopin-clopant douze heures après celles de l'*Echo du Roannais*, que nous ne serons tout juste que l'écho de cet *Echo*; le public, parbleu! aura le choix; il en usera.

Ou plutôt, le public des deux feuilles ne sera pas le même. L'*Echo* sera « conservateur »; le *Petit Roannais* est républicain. Il y en aura pour tous les goûts; et ce sera charmant!

C'est ainsi que devraient toujours se passer les choses.

Chaque pêcheur, d'amont ou d'aval, du bas ou du haut des échelles roannaises, devrait prendre un saumon toutes les cinq minutes.

Chaque journal devrait harponner d'un seul coup des milliers de lecteurs!

En attendant, nous demandons pardon à notre public de l'avoir entretenu si longtemps d'une question... de boutique. C'est ce méchant *Journal de Roanne* qui nous a contraint à cette besogne fastidieuse. Qu'il soit maudit une fois de plus!

Demain nous causerons peut-être avec lui d'autre chose.

Informations militaires

Une décision ministérielle du 13 avril prescrit que les officiers de tous grades, détachés dans les Ecoles militaires ou dans le service du recrutement, conserveront la tenue du corps auquel ils appartiennent. Seuls, les officiers supérieurs et les capitaines employés au recrutement porteront, au collet du dolman, une marque distinctive consistant en une grenade en or; les officiers détachés à l'Ecole de Saint-Cyr porteront une bande bleue au pantalon et au képi.

Ces dispositions, que l'on réclamait depuis plusieurs années, éviteront aux officiers d'infanterie des dépenses considérables et absolument inutiles.

Postes et télégraphes

Par décision du ministre des postes et télégraphes, a été autorisée la création de bureaux télégraphiques municipaux dans les communes de Serrières (Ardèche), Vinay, Pont-de-Chéruy (Isère), Cuiseaux (Saône-et-Loire).

Ecole normale de Cluny

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole normale secondaire de Cluny auront lieu, cette année, au chef-lieu de chaque département, les 27, 28, 30 et 31 juillet.

La date des épreuves orales qui seront subies à Paris sera ultérieurement notifiée aux candidats reconnus admissibles.

Agriculture

Le conseil supérieur de l'agriculture réuni vendredi, sous la présidence de M. Méline, ministre de l'Agriculture, a adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport de la commission de viticulture dont voici les conclusions:

1^{re} Demande tendant à ce que, en dehors du prix de 300,000 fr. qui, malheureusement, ne sera peut-être jamais attribué à personne, des encouragements soient accordés à toutes les personnes qui, à titre quelconque, auront rendu des services à la viticulture dans la question du phylloxera, ce qui nécessitera

Feuilleton du PETIT ROANNAIS 8

LES BATAILLES DE LA VIE

LA COMTESSE SARAH

PAR Georges OHNET

Le chef avait parlé de nouveau, et sans résistance, mais en versant un torrent de larmes, la bohémienne avait laissé emmener Sarah. Le gros homme avait conduit l'enfant à la berline dans laquelle la dame venait de remonter. Celle-ci avait poussé un cri de joie, saisi Sarah avec passion dans ses bras, en baissant doucement son frais visage, et la voiture était partie rapidement, laissant loin derrière elle les compagnons de la première enfance de la petite fille, et son passé de misère et de privations.

La dame en noir était lady O'Donnor. Restée veuve à trente ans, la grande dame avait eu le malheur de perdre, quelques mois avant de rencontrer Sarah, une petite fille de quatre ans, en laquelle elle avait placé toutes ses espérances d'avenir. Pêle de désespoir, pendant plusieurs semaines elle avait été entre la vie et la mort. Elle avait des crises, pendant lesquelles elle appelait à grands cris sa petite Nelly, affirmant qu'elle n'était pas morte; qu'on la lui avait volée, et étant même jusqu'à déclarer que c'était son frère, lord Melville-Grey, secrétaire d'Etat qui, ruiné par les prodigalités d'une jeunesse orageuse, avait fait enlever l'héritière afin de s'assurer la succession de sa sœur.

Le marquis de Melville-Grey, avait été affligé du chagrin de sa sœur, et gravement affecté de ses divagations. Il avait fait tout au monde pour calmer l'esprit de lady O'Donnor, n'avait pu y parvenir, et s'était retiré dans ses terres d'Irlande. Peu à peu, cependant, la grande dame était revenue à la raison, on l'avait conduite au cimetière, et là, devant la tombe où sa fille dormait son sommeil d'angoisse, il avait fallu que la mère acceptât la cruelle réalité. De là à vouloir faire la paix avec son frère, il n'y avait qu'un pas. Il fut promptement franchi. Lady O'Donnor avait pris en haine la maison où était morte sa fille. Elle voulut la fuir, et prit la résolution d'aller à Cork faire une visite à lord Melville-Grey.

Ce sont souvent les circonstances qui paraissent les plus favorables qui amènent les résultats les plus fâcheux. Ce voyage en Ir-

lande, qui devait assurer la réconciliation complète du frère et de la sœur, causa leur brouille irrémédiable. Ce fut en revenant du domaine de Melville que lady O'Donnor rencontra sur la route de Dublin, à la porte d'une échoppe de chaudronnier, se roulant sur l'herbe avec un grand chien, la petite bohémienne qui devait prendre la place de l'enfant tant regrettée. Lady O'Donnor a toujours assuré qu'en voyant Sarah, elle avait été saisie par la ressemblance qui existait entre elle et la petite Nelly. Pendant un instant ses soupçons d'autrefois s'emparèrent d'elle, plus impérieux que jamais. Elle pensa qu'elle avait vivante, sous les yeux, cette enfant qu'elle disait lui avoir été volée et que la providence lui rendait par miracle. Elle s'élança. Puis le souvenir de la tombe ombragée par un saule sous la pierre de laquelle dormait la petite Nelly, lui revint soudainement, et elle pleura amèrement son illusion en une seconde envolée. La grande maison de luxueuse apparence, dans laquelle elle était entrée, était la demeure de son intendant Mister Purdey, un habile homme qui avait su se mettre bien avec les partisans de la Land League et qui, jusqu'à ce jour, avait trouvé le moyen de faire payer aux fermiers de sa riche maîtrise des loyers raisonnables sans récolter, pour sa part, quelque bonne balle de revolver dans la tête. C'était lui, vêtu de noir, figure rouge encadrée de favoris blancs, l'air digne, qui avait causé avec le chef de la troupe bohème et qui avait tranquillement fait le prix pour la vente de

la petite Sarah, comme s'il se fût agi d'un mouton ou d'une poule.

Le marquis de Melville-Grey, qui venait de se réconcilier avec sa sœur, apprit avec un vif mécontentement l'introduction de cette favorite de quatre ans dans la maison de lady O'Donnor. Il ne crut cependant qu'à un caprice passager. Il se dit, qu'un beau matin, le grand dame se lasserait de son jouet vivant et prierait qu'en la débarrassât, moyennant une bonne somme, de l'enfant devenue importune. Mais il avait compté sans son hôte. La petite Sarah était douée, non seulement d'une grande beauté, mais encore d'une remarquable intelligence. Elle charma les yeux de sa bienfaitrice et occupa son esprit. Les liens par lesquels elle s'attachait lady O'Donnor devinrent de plus en plus solides, et il fut bientôt évident, pour tout l'entourage de la grande dame, que, dans son cœur, Sarah avait complètement remplacé Nelly.

Cette fois le marquis de Melville comprit nettement le danger qui courait l'héritage et se fâcha tout rouge. Il vint faire à sa sœur une visite au cours de laquelle des paroles regrettables furent échangées. Le marquis quitta lady O'Donnor, en lui déclarant qu'il ne la reverrait de sa vie. Ce à quoi celle-ci riposta que ce serait tout ce qui pourrait lui être le plus agréable.

(A suivre.)

l'inscription au budget d'un crédit annuel d'environ 40,000 francs ;

2° Vœu ayant pour objet d'étendre aux vignobles français les avantages assurés par la loi aux terrains susceptibles d'être soumis aux opérations du drainage.

Un nouveau Congrès

Un manifeste vient d'être adressé par le comité du parti ouvrier révolutionnaire aux chambres syndicales de la région du centre pour l'organisation du quatrième congrès annuel de l'Union fédérative du centre. Ce congrès s'ouvrira le 13 mai, à Paris, au théâtre Oberkampf, rue Oberkampf, 109. Voici les principales questions qui y seront examinées : Question des loyers, assurance sociale, durée de la journée de travail, concurrence faite au travail national par le travail extérieur, cause de la crise ; tout cela, dit le manifeste, sera discuté sans esprit de secte, en dehors de toute préoccupation doctrinale exclusive.

Employés de chemins de fer

Le *Moniteur des employés de chemins de fer* vient de recevoir notification d'un arrêté ministériel, en date du 13 avril 1883, qui autorise la constitution définitive et le fonctionnement régulier de la société qu'il a fondée et qui a pour dénomination : « Société de protection mutuelle des employés de chemins de fer français ».

Cette association, qui est appelée à un développement considérable, en raison des services qu'elle peut rendre, compte déjà plus de 3,000 adhérents.

Usine Badoit

Sept délégués, dont deux femmes, ont été reçus par M. le sous-préfet pour exposer leurs griefs.

Ils demandent la suppression d'une machine qui, selon eux, supprime le travail. Ils veulent être payés à la journée et non plus aux pièces, ou certains travaux, à cause des mauvaises chaînes, ne rapportent que 15 ou 20 sous par jour.

Ils ont annoncé une réunion privée d'ouvriers tisseurs au moulin Populle.

Ils demandent un terrain neutre pour s'entendre contradictoirement avec leur patron.

M. le sous-préfet leur a offert son cabinet.

On ne sait si M. Badoit acceptera l'entrevue.

P. S. — Les ouvriers de l'usine nous remettent une communication disant qu'ils continuent la grève commencée le 18 avril, parce qu'une augmentation de salaire de 30 0/0 leur est indispensable et qu'ils prient les ouvriers des localités environnantes de ne pas entraver la grève en entrant à l'usine. Nous espérons, malgré cela, que tout s'arrangera à la satisfaction commune.

Le travail du samedi soir

On sait que certains gens — qui ne sont peut-être pas tous des anarchistes de franc aloi — cherchent, par tous les moyens possibles à créer des difficultés et à susciter des embarras à l'administration républicaine.

Ces tristes artisans de discorde, qui font croire à l'ouvrier qu'ils veulent son intérêt, ne veulent en réalité que satisfaire leurs passions personnelles contre la République en créant le désordre.

Depuis plusieurs mois, à l'aide de leurs agents provocateurs, ils travaillent les ouvriers pour les amener à exiger des patrons la cessation du travail le samedi soir à partir de midi.

Cédant aux sollicitations de quelques meneurs, une centaine d'ouvriers et ouvrières ne sont pas rentrés à l'usine le 19 courant. Il se sont réunis, ayant l'air d'attendre que d'autres les suivissent ; mais, voyant que personne ne se dérangeait, ils sont allés à la brasserie du Coteau.

A ce moment, quatre ou cinq meneurs, comprenant que la tentative était manquée, ont abandonné leurs camarades et sont retournés à leur travail.

C'est toujours ainsi que les choses se passent.

Cette échauffourée pseudo-socialiste n'a pas troublé l'ordre public un seul instant. Les manifestants eux-mêmes, honteux d'être dupes, ont cherché à tourner la chose en plaisanterie.

Du reste, toutes les mesures de précaution étaient exactement prises.

Espérons que les honnêtes ouvriers, dont le bon sens est proverbial, se rendront compte qu'on exploite leur bonne foi et que ceux qui les poussent en dehors du devoir sont leurs ennemis et ceux de la République.

Les cotons

La chambre de commerce de Roanne, prenant en considération une pétition des teinturiers roannais, vient d'adresser une demande au ministre du commerce, pour obtenir l'application du régime de l'admission temporaire en France à des fils de coton d'origine suisse devant être réexpédiés en Espagne, après teinture.

Arrondissement

Amions. — On a beau dire que nous vivons dans le siècle des lumières, il y a encore bien des gens qui préfèrent l'obscurité. Soit routine, soit insouciance, on aime mieux économiser un bout de chandelle qu'un procès-verbal.

C'est ce qui est arrivé au nommé Damon, d'Amions.

Il rentrait tranquillement chez lui, par la

nuit sombre, sans avoir la moindre lumière indicatrice sur sa voiture.

Il se disait probablement qu'il aurait bien le temps de rentrer avant la nuit, et qu'il n'y avait pas de danger que la gendarmerie fût par là à pareille beure.

Ses calculs furent absolument déjoués par la subite apparition de deux gendarmes qui constatèrent la contravention et dressèrent procès-verbal.

Charlieu. — Les hommes appartenant à la classe 1872 sont priés de se rendre le 29 courant à 5 heures du soir chez M. Charrier, débitant, à l'effet de s'entendre pour fixer la date de leur dîner annuel.

Chronique de St-Etienne

Saint-Etienne, le 22 avril.

Un essai de mobilisation a été fait l'autre jour sur les 15^e corps d'armée à Clermont-Ferrand. Dès le matin, les postes de la ville étaient occupés par les soldats du 30^e bataillon de chasseurs.

Les troupes se concentraient aux Gravanches et sur différents points de la ville, notamment sur la place de Jaude, où la musique du 92^e de ligne a fait entendre plusieurs morceaux de son répertoire.

Un essai de ce genre sera fait, mardi prochain, à Saint-Etienne, par le 38^e de ligne. Les trois bataillons de ce régiment formeront un bataillon sur le pied de guerre. Tous les hommes recevront des effets neufs, des vivres et tous les accessoires que comporte une entrée en campagne. Ils seront dirigés sur la gare de Châteaureux. Ils s'embarqueront dans un train spécial, ils s'installeront dans les wagons et en redescendront immédiatement après pour rentrer à la caserne de la rue d'Annonay.

Une réunion a été tenue, hier, au Grand Cercle républicain de la rue du Grand-Moulin.

Un comité départemental de souscription pour le monument Gambetta a été constitué qui est ainsi composé :

Président : M. Magdinier, conseiller d'arrondissement ;

Secrétaire : M. Forissier, rédacteur en chef du *Republicain de la Loire*.

Les pharmaciens de Saint-Etienne vont, paraît-il, intenter un procès aux épiciers et aux liquoristes qui vendent des produits réputés pharmaceutiques.

Le procès, si procès il a véritablement, ne manquera pas d'un certain intérêt.

En attendant, la catégorie de commerçants visés n'a qu'à bien se tenir. Déjà, en effet, des procès-verbaux ont été dressés, à la requête de MM. les pharmaciens, chez quelques uns des épiciers et liquoristes de notre ville.

Voilà qui n'est pas fait pour donner raison à la devise : « La concurrence est l'âme du commerce. »

M. MARIUS CHAVANNE devant ses électeurs

La réunion provoquée par M. Chavanne, pour rendre compte de son mandat, a eu lieu à deux heures et demie à l'Eldorado, cours d'Isleux.

Dès 2 heures, salle comble. Elle peut contenir de 1000 à 1200 personnes.

Le citoyen Tardy est nommé président. Assesseurs, les citoyens Tournache et Perronet, élus après le refus de plusieurs citoyens. Secrétaires, Mallet et Bazin.

Le président invite l'assemblée au calme.

M. Chavanne prend la parole. Avant de parler de son mandat de député, il vient, dit-il, parler de ses anciennes fonctions de maire. Les débats de la cour d'assises l'ont complètement justifié. Il n'a jamais manqué ni à son devoir, ni à son honneur.

On n'a incriminé ni le trésorier-payeur de la Loire, ni le préfet de la Loire, ni les administrateurs de la Caisse d'Epargne de Tarare pour des détournements commis dans leurs bureaux ; pourquoi l'avoir incriminé, lui ?

M. Chavanne ajoute que « malgré la terrible leçon qu'il a reçue, il sera encore trompé... »

S'il n'est plus maire, c'est par suite d'une manœuvre électorale de M. Thomson, préfet de la Loire.

M. Chavanne lit une lettre d'un chef de division de la préfecture, datée du 4 novembre 1882, disant que l'enquête administrative n'était pas terminée. Pourquoi, dès le mois de juin, l'avait-on révoqué en invoquant l'enquête ?

(Nous croyons savoir qu'il y a eu deux enquêtes, ou plutôt une enquête supplémentaire au mois de novembre, sur des faits nouveaux découverts.)

M. Chavanne déclare que, contrairement au désir de ses ennemis, il ne donnera pas sa démission de député ; il ira jusqu'au bout.

Il parle de sa conduite à la Chambre, de ses votes, de l'arrestation du prince Jérôme qu'il a blâmée, de la réforme de la magistrature qu'il veut électorale, de la révision qu'il réclame, de la responsabilité des patrons en cas d'accident, de la liberté politique et religieuse, de la proposition d'amnistie en faveur des condamnés de Lyon et de Riom.

Il donne, en passant, un coup de griffe à M. Jacomet qui le condamna naguère à 4000 francs d'amende au profit de M. Richarme.

Il rappelle qu'il a signé les projets de loi sur les syndicats professionnels et les mineurs. Il raconte l'accueil « aimable » qu'il a reçu, avec le citoyen Michel Rondet, du président de la République.

La question sociale est indéniable. Bismarck lui-même et l'empereur Guillaume le reconnaissent.

Il termine en disant que les travailleurs peuvent compter sur lui.

Le citoyen Payre prend la parole. Il reproche à M. Chavanne de s'occuper exclusivement des mineurs et de négliger les ouvriers métallurgistes et possementiers. La passermenterie souffre ; on ne fait rien pour elle.

Si le parti révolutionnaire se décidait à agir, seriez-vous avec nous ?

M. Chavanne, à cette question, répond qu'il ne sera pas avec les révolutionnaires tant que le pouvoir restera dans la légalité.

Le citoyen Camus avait sans doute quelque chose de très intéressant à dire sur le libre-échange, mais il ne parvient pas à développer sa pensée.

Le citoyen Rodary veut prendre la parole. Comme il n'est pas électeur dans la circonscription, l'assemblée le lui retire.

Le citoyen Tranchet dit à M. Chavanne qu'il ferait bien mieux d'être à la Chambre qu'ici, et qu'il devait rendre compte plus tôt de son mandat.

M. Chavanne répond qu'il était dans le nord avec le citoyen Rondet, pour organiser les mineurs en syndicat.

Le citoyen Tardy reproche à M. Chavanne de n'avoir pas rendu compte de son mandat en 1882, de n'avoir pas donné sa démission de maire par lui promise. Avant-il donc quel intérêt à conserver la mairie ? Il ne suffit pas de prononcer les grands mots de Patrie, de République, de démocratie. Il faut encore exécuter son programme et ses promesses.

Pourquoi M. Chavanne, qui refusa d'aller à Montceau-les-Mines, sous prétexte que cette localité n'était pas dans sa circonscription, est-il allé dans le Nord ?

Chercherait-il là-bas une candidature qu'il sent lui échapper ici ?

M. Chavanne répond qu'il est resté par dévouement à la mairie. S'il est allé dans le Nord, c'est pour le bien de tous les mineurs.

La réunion touche à sa fin. M. Chavanne remercie l'assemblée des sympathies qu'elle lui a témoignées, à lui, enfant du pays.

Il demande un ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité, moins trois voix.

L'assemblée se sépare à 5 heures.

Arrondissement de Montbrison

Surg-le-Comtal. — Un bien triste accident est arrivé jeudi au nommé Jean Jules, âgé de 18 ans, ouvrier tuilier, employé chez le sieur Hordat, aux Plantées, commune de St-Marcellin.

Ce jeune homme s'est fait prendre la main droite par une machine qui lui a coupé trois doigts et le pouce.

L'amputation de la main, jugée nécessaire, a été faite par le docteur Coudour.

DÉPARTEMENTS

Rhône

Lyon. — Il est absolument inexact que M. Turquet, député de l'Aisne, doive être appelé à recueillir la succession de M. Millevoys, premier président de la cour d'appel de Lyon, qui va être atteint par la limite d'âge. Aucune ouverture n'a été faite au député de l'Aisne, qui, du reste, est décidé à conserver son mandat de député.

On se rappelle l'assassinat de Saint-Igny-des-Yers. Un nommé Gonachon avait été tué sur la route de Villefranche. Son fils, sur lequel pesait de graves soupçons, avait été arrêté ; mais jusqu'à présent il avait constamment nié sa participation au crime.

Or, samedi, à la suite de sa confrontation avec le cadavre exhumé, Gonachon fils est rentré dans la voie des aveux.

Il a raconté que le nommé Chalendon — arrêté également — et lui, avaient été se poster dans un bois où il savait que son père devait passer, à neuf kilomètres environ de son domicile.

Là, ils l'ont attendu, se sont brusquement élancés sur lui, et lui ont asséné sur la tête de violents coups de bâton.

Le malheureux est tombé ; alors, Chalendon, s'armant d'une hache, l'a achevé à terre.

Les assassins ont ensuite dépouillé leur victime et se sont partagé son argent.

Interrogé, Chalendon a renouvelé ses précédentes déclarations. Il nie cependant avoir porté des coups de hache, ainsi que l'affirme Gonachon fils. Il a seulement donné des coups de bâton.

Tarare. — Sur la demande adressée par le parquet de Villefranche, le secrétaire de la mairie de Tarare dont nous avons annoncé la fuite, à la suite de nombreux détournements, a été arrêté à Genève.

Vendredi, dans la matinée, une jeune

fillette de dix-huit ans, nommée Périne Delaye, demeurant avec sa mère, impasse Platière, a été trouvée morte dans son lit.

La mère de cette jeune fille passait pour lui faire subir de mauvais traitements, et cette mort subite ayant fait naître des soupçons, une enquête a été ouverte et un médecin au rapport appelé pour examiner les causes réelles du décès.

L'enquête n'est pas encore terminée, et ce n'est qu'après l'autopsie qu'on pourra savoir si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'une mort naturelle.

Allier

Marché de Lapalisse du 19 avril

Froment, 1^{re} qualité, 17.50 l'hect. ; 2^e qual., 17.00. — Seigle, 1^{re} qual., 11.25 ; 2^e qual., 10.75. — Orge, 1^{re} qual., 12.00 ; 2^e qual., 11.00. — Avoine, 1^{re} qual., 8.00 ; 2^e qual., 7.75. — Son, 1^{re} qual., 13.00 ; 2^e qual., 12.00. — Farine, 1^{re} qual., 46.00 les 125 kilos ; 2^e qual., 43.00 les 125 kilos. — Pain, 1^{re} qual., le kilog., 0.375 ; 2^e qual., 0.325. — Pommes de terre, 1^{re} qual., les 100 kilog., 0.00 ; 2^e qual., 0.00. — Foin, 1^{re} qual., 10.00 ; 2^e qual., 9.00. — Paille, 1^{re} qual., 4.00 ; 2^e qual., 3.00.

DÉPÊCHES

Service spécial du *Petit Roannais*

Paris, le 22 avril, 11 h. soir.

LA CONVERSION

On ne doute guère que la Conversion ne soit votée demain lundi par la Chambre.

Le Sénat ne s'est ajourné à jeudi qu'en donnant à son président la faculté de le convoquer par anticipation si une réunion plus prochaine était nécessaire.

Il est possible que le Sénat soit convoqué pour mardi ou mercredi.

Le gouvernement demandera le renvoi immédiat à la commission des finances qui, on le sait, est la commission sénatoriale du budget.

Celle-ci, qui est nommée pour l'année, a été élue avant les vacances de Pâques ; elle a donc les pouvoirs nécessaires. De la sorte, on évitera la formalité toujours très longue de l'élection d'une commission spéciale.

Le Sénat pourra dès lors, sinon statuer le mardi même, du moins émettre son vote le lendemain mercredi.

AU CONGO

La *Réforme* publie la dépêche suivante :

« Lisbonne, 21 avril.

« Le bruit court que la canonnière portugaise *Bengo* a tiré sur les chaloupes d'un vapeur de guerre français et les a fait sombrer au moment où elles allaient débarquer des troupes à Loango.

« Le ministre de la marine prétend que le *Bengo* n'a tiré que sur des pirates du Congo.

« Il avoue qu'il a envoyé des renforts pour aider à la police des côtes, mais s'engage à n'expédier aucun vaisseau de guerre avant que les négociations en cours avec la France ne soient terminées. »

ENVOI DE TROUPES AU TONKIN

Une brigade d'infanterie de marine forte de 2,000 hommes va être formée à l'aide de détachements tirés des quatre régiments stationnés en France.

Ce corps expéditionnaire prendra très incessamment passage à bord de deux grands transports du port de Toulon, pour aller renforcer les forces françaises opérant au Tonkin.

LE CHOLÉRA EN RUSSIE

Le professeur Torokin, de l'académie médico-chirurgicale, a déclaré au cours d'une de ses conférences que, d'après certains signes qu'il avait remarqués dans les cadavres qu'il a examinés dernièrement, il considérait comme certain qu'une épidémie de choléra se déclarerait en Russie pendant l'année actuelle. Cette nouvelle a causé une profonde sensation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 avril 1883

Le projet de M. Marion c'est-à-dire la conversion de toute la dette publique en 3 0/0 a mis le marché dans une déroute complète. Le 5 0/0 tombe à 110.80 et les 3 0/0 eux-mêmes qui jusqu'à ce jour avaient résisté à la débâcle cotent : l'Ancien 78.40 et l'Amortissable 79.40.

Nous en venons à approuver les capitalistes qui réalisent du 5 0/0 pour acheter des valeurs de tout repos telles que les obligations Chemin de fer ou les titres du groupe Foncier. Malgré cette baisse le reste du marché est relativement ferme. Les différents établissements de Crédit sont soutenus. Le Crédit Foncier cote 1325 et les Obligations foncières nouvelles sont toujours très demandées à 347.50 les libérées et 344.75 les non libérées.

Chocolat au Planteur

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 200 Millions
SAINT-ÉTIENNE
7, Place de l'Hôtel-de-Ville, 7
SAINT-CHAMOND RIVE-DE-GIER
Grand'Rue, 42 Pl. Grenette, 5

ORDRES DE BOURSE A PARIS ET LYON
DEPOTS DE TITRES

A SAINT-ÉTIENNE, LYON ET GENÈVE
ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE DE COUPONS
Régularisation, libération et renouvellement de titres
Comptes de dépôts. — Comptes-courants
ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT EFFETS DE COMMERCE
CHÈQUES, MANDATS, LETTRES DE CRÉDIT
Opérations de banque de toute nature

Obligations ville de Lyon 1880

Le Crédit Lyonnais délivre à guichet ouvert les obligations ci-dessus, au prix indiqué chaque jour dans ses bureaux, net de tout frais.

ASSURANCES

Sur la vie, contre l'incendie et contre les accidents.

EAUX-BONNES — Eau minérale naturelle
Contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelle à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔT PHARMACIE
Vente annuelle Un Million de Bouteilles.

Le remède le plus efficace contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse, l'épuisement des forces sont les gouttes concentrées de Fer Bravais: sans goût, sans fatigue pour l'estomac, ce médicament s'absorbe très facilement.

Ordres de Bourse à terme et au comptant

MAISON

CHARRIER-THIERRE et Co
SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE
1, Grande rue du Marché, au 1^{er}

La maison se charge des ordres au comptant et spécialement de ceux à terme et ne prend qu'un seul courtage (le courtage officiel).

Une circulaire est envoyée chaque soir gratuitement à tous les clients qui en font la demande par écrit.

Nota. — Toutes les opérations en banque ne comportent qu'une seule liquidation et un seul courtage par mois.

Gargarisme Barnoud

Pastilles agréables contre laryngite, maux de gorge, extinction de voix. 2 fr. 50. M. PRUDON, ph. 8, r. République, Lyon, toutes pharmacies. Envoi franco contre timbres-poste.

Il n'est bruit de tous côtés, que des merveilleux effets obtenus par la pommade du Vallon et la tisane dépurative et fortifiante au Jaborendi, lesquelles sont employées avec succès contre toutes les plaies en général: dartres, boutons, etc., etc., quelle qu'en soit la nature ou la cause; c'est par milliers qu'il faut compter les personnes guéries par ces précieux médicaments qui sont à la portée de tout le monde puisque le traitement ne coûte que 2 fr. 50: pommade du Vallon, 1 fr. 50; tisane, 1 franc. — Seul dépôt pour Saint-Etienne: ph. Duplat, à Valbenoitte.

On trouve à la même pharmacie le dépôt de tous médicaments spéciaux pour la guérison certaine des maladies secrètes.

HERNIES sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandages. Parle D^r GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1.

SANS PILULES DÉPURATIVES THONIER
Le succès de FLEURY Ph^{ie} à PONTAISE, purifie le sang, massent la bile, les glaires et les humeurs et conservent la santé. Très-efficaces dans toutes les maladies de la peau. — R. FAYARD, 12, rue du Palais, Paris et Lyon.

Asthme, Oppression

Le SIROP de JANNIN d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon 3 fr.

Dépôt: St-Etienne, pharmacies TARDIVI et BOUCHARDY et dans les bonnes pharmacies.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DEPOT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
SUCCURSALES AU PUY ET A VIENNE

Société anonyme. — Capital, 4,750,000 francs

LA BANQUE BONIFIE

Aux dépôts de fonds remboursables:

A vue.....	2 0/0
A CINQ JOURS DE VUE.....	3 0/0
A 6 mois.....	4 0/0
A 1 an.....	4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus.....	5 0/0

Escompte. — Encaissements
Achat et vente de valeurs. — Coupons
Renseignements. — Emissions

LA MAISON DE SANTÉ DU D^r CABARET

rue d'Armaillé, 10, Paris, est connue depuis plus de vingt ans pour la guérison, SANS OPÉRATION, des affections cancéreuses, des tumeurs et glandes.

St-Etienne, imp. J. Berland, pl. de l'Hôtel-de-Ville 4

MARIAGES RICHES

Cent demoiselles à marier, dot de 20,000 fr. à 1,000,000, à jeunes gens sérieux et ayant reçu une bonne éducation. — Ecrire à M. Bernier, Boulevard Jarrat, 18, Marseille.

PRÊT D'ARGENT

à toute personne honorable 6 0/0 l'an ouverture de crédits, commandites, central-office, 34, passage de l'Opéra. — Paris.

ŒUFS

à couvrir de belles et excellentes Poules de Houdan, race pure à 5 fr. les 12 et 10 fr. les 25. — PETITS POULETS à 14 fr. les 12 et 27 fr. les 25. Emballage compris, bonne arrivée. — Boursier, à Houdan (Seine-et-Oise), 18 médailles.

FER DE BRAS

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; très efficace contre l'anémie l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs. — Paris, Ph^{ie} Vial, rue Bourdaloue; à St-Etienne Ph^{ie} Jacob et Arnault.

AVIS

Le comité radical-socialiste du Sou des Ecoles porte à la connaissance des fournisseurs que la société étant dissoute, ceux qui auraient des factures non-payées de s'adresser au secrétaire général, le citoyen Lucotte, 76, rue du Treuil, passé le délai à partir du jour de l'insertion le comité ne sera plus responsable.

SOULAGEMENT IMMÉDIAT et GUÉRISON

des Rhumes ou Bronchites des Irritations des Catarrhes, de l'Asthme, de la Coqueluche et de la Grippe. — PAR LE

SIROP PECTORAL

DE F. JACOB, PHARMAC.
6, RUE DE LA LOIRE, 5
Prix 1 fr. 50 cent.

AGENCE V. FOURNIER

6, r. Ste-Catherine, 6
Abonnements sans frais à tous les journaux.

Vingt-unième Année

LE MONITEUR DES SOIES

JOURNAL HEBDOMADAIRE, AVEC BULLETIN QUOTIDIEN
Administration et Bureaux: 18, rue Mulet, 18, LYON

PRIX DE L'ABONNEMENT:

JOURNAL SEUL	AVEC BULLETIN
Ville de Lyon.....Fr. 25	Ville de Lyon.....Fr. 40
Départements..... 30	Départements..... 40
Union postale..... 40	Union postale..... 70
Autres pays..... 50	Autres pays..... 80

Les abonnements sont reçus à Saint-Etienne, à l'Agence de publicité V. FOURNIER, 6, rue Sainte-Catherine

Un numéro: 50 centimes

ANNONCES: 25 c. — RÉCLAMES: 50 c.

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence de publicité V. FOURNIER, 6, rue Sainte-Catherine, à Saint-Etienne.



J'envoie franco et absolument gratis la méthode détaillée pour fabriquer les Cidres, Bières. Vins de raisins secs de 6 à 15 centimes le litre; Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsh; 60 0/0 d'économie. — Ecrire à M. C. Briatte, négociant à Prémont (Aisne). Ajouter 15 centimes pour envoi franco.

EN VENTE

A l'Agence de Publicité VICTOR FOURNIER

6, rue Sainte-Catherine, 6, St-Etienne

ANNUAIRE DU COMMERCE ESPAGNOL

EDITION DE 1883

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Mme Vve YVERNAT

LYON, 3, rue du Vieil-Remersé, 3, LYON

Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges
Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Connaît l'Allemand. — Place les Enfants. — Renseignements par correspondance.

VINS DE BORDEAUX

M. L. Vianne-Lazare, Prop^{re} Nég^o, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, payables en 60 jours, franco port, gare désignée:
Vins de table rouges 1881 130 f. — Médoc 1878 210 f. —
Côtes de Bourg .. 1879 160 f. — 25 bout, St-Etienne 1874 65 f. —
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. — On demande repr^{és}entants.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL

A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER, 6, rue Ste-Catherine, 6, à St-Etienne

BILLETS DE LOTERIE

INTERNATIONALE TUNISIENNE

Autorisée par décret de S. A. le Bey le 22 février 1882

Cette loterie a pour but d'aider à la création d'établissements européens de bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie.

UN MILLION DE FR. DE LOTS

Six millions de billets

Le paiement des lots se fera en argent

5 gros lots de 100,000 fr.	10 lots de..... 10,000 fr.
2 lots de..... 50,000 —	100 lots de..... 1,000 —
4 lots de..... 25,000 —	200 lots de..... 500 —

Les fonds seront déposés à la Banque de France

DE L'UNION CENTRALE

ARTS DÉCORATIFS

Reconnue d'utilité publique

Autorisée par arrêté ministériel du 31 mai 1882

POUR LA CRÉATION A PARIS D'UN

MUSÉE D'ART DÉCORATIF

538 Lots formant

DEUX MILLIONS DE FR.

Payables en espèces

Quatorze millions de billets

Gros Lot: 500,000 fr.

Un lot de 200,000.	4 lots de 100,000.	4 lots 50,000.
8 lots de 25,000.	20 lots de 10,000.	100 lots 1,000.
	400 lots de 500 fr.	

Les fonds seront déposés à la Banque de France

PALAIS DES BEAUX-ARTS

VILLE DE LILLE

5,000,000 de Billets

600,000 Francs de Lots

GROS LOT: 200,000 FRANCS

1 lot de..... 100,000 fr.	5 lots de..... 10,000 fr.
2 lots de..... 50,000 —	25 lots de..... 1,000 —
4 lots de..... 25,000 —	50 lots de..... 500 —

Prix du Billet: UN FRANC

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 centimes jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 45 centimes de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets

FORTES REMISES POUR LA VENTE EN GROS

NOTA. — Bien désigner le nombre de Billets demandés pour chaque Loterie